

Les défis de l'aide à domicile

Métier longtemps méconnu, l'aide à domicile représente aujourd'hui près de 2.000 emplois sur le département.

Avec des associations comme GARDE...

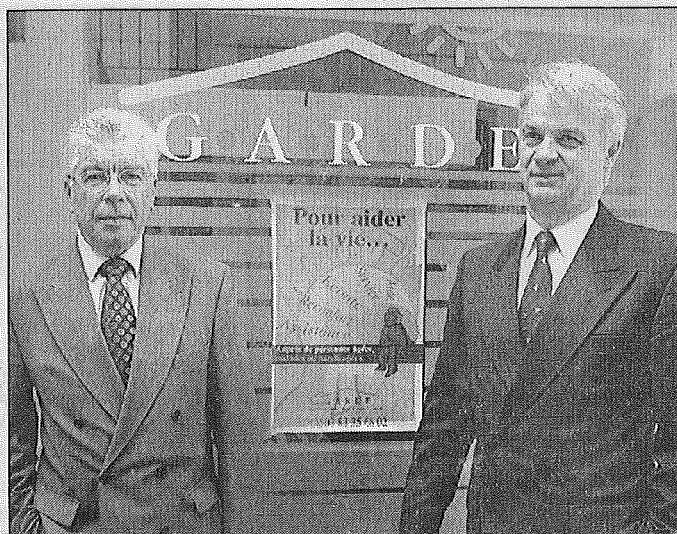
Les métiers de l'aide à domicile ? « Longtemps méconnus, mal reconnus... ». Avec des clichés « femme de ménage » qui leur collent à la peau. Alors que l'activité d'auxiliaire de vie décline une palette de missions auprès des personnes âgées et/ou handicapées qui visent à assurer « confort physique et moral » : aide aux actes essentiels du quotidien (mobilité, toilette, alimentation), accompagnement dans les activités de la vie sociale, suivi de la situation personnelle, travaux ménagers, courses... Pourtant, ces missions sont « parfaitement définies », encadrées par exemple par une charte déontologique au sein de l'association GARDE.

Une association qui, du coup, au même titre que ses homologues du secteur, a bondi aux propos des représentants des infirmiers libéraux qui, récemment, pointaient du doigt un système français qui favorise « le développement de l'exercice illégal de leur métier », avec des personnels qui dépasseraient le cadre de leurs attributions dans les maisons de retraite... voire même dans le secteur du maintien à domicile.

« Nous réfutons »

« Nous réfutons ! » martèle avec virulence l'association GARDE (garde, aide et réconfort à domicile) qui, comme d'autres, a manifesté son courroux auprès des infirmiers libéraux (ce qui devrait se traduire par une réunion de tous les acteurs du secteur). Et son président Yves Baton d'enchaîner : « Nous ne comprenons pas ces allégations ! Il est bien clair que nos intervenants sont parfaitement avertis qu'il leur est interdit de pratiquer des actes techniques ou des toilettes relevant de soins infirmiers ».

Ici comme ailleurs, on estime qu'il serait certes présomptueux d'affirmer qu'il n'y a jamais eu de « cas isolés », eu regard au volume d'activité.



Yves Baton et Christian Pierrat : « Nous aidons chaque année 1.700 personnes ».
Photo Patrick CUCHET

Il est vrai que l'aide à domicile représente aujourd'hui un poids économique souvent insoupçonné du grand public. « Près de 2.000 emplois sur le département ». L'association GARDE, c'est, par exemple, 750 salariés indirects, l'équivalent de 480 temps pleins. En fait, cette structure joue le rôle d'interface entre la personne âgée (employeur) et les auxiliaires de vie, gérant la relation sous tous ses aspects (administratif, financier, technique...).

Progression

« Nous aidons chaque année 1.700 personnes », explique le directeur Christian Pierrat. Et l'activité progresse : « 650.000 h réalisées en 2001 avec une progression annuelle de 8 % qui a porté ce volume à 750.000 ». Pour sa part, l'ADAPA, la plus importante association prestataire du département, compte 750 intervenants. C'est dire les enjeux de l'aide à domicile.

Allongement de la durée de vie oblige, l'activité du secteur est évidemment appelée à progresser. Pas forcément pour cause exclusive de vieillissement de la population. « On vit certes plus longtemps mais en meilleure santé. En revanche, il y a une

aspiration à bénéficier davantage d'aides, d'autant que les moyens financiers progressent ». Pour cause : avec le travail des femmes, les revenus des couples retraités ont augmenté !

Bref, les métiers de l'aide à domicile vont se développer. Posant le problème d'une formation qui, si elle existe (avec diplôme d'Etat ou cursus assuré par les associations) reste « compliquée à organiser pour des questions réglementaires ». Et « pour laquelle l'Education nationale devrait se bouger encore un peu plus » souligne Yves Baton. GARDE met en tout cas en place « une validation des acquis d'expérience ». Et assure un suivi avec des responsables de secteur. D'où son « incompréhension » face à la position des infirmiers libéraux...

Ghislain UTARD

